

ARRÊTÉ n° AR_2026_015

***Portant délégation de signature à Madame Hélène DI VITA-DANCHESI
Vice-Présidente du Conseil d'administration du CCAS d'Aubagne***

Nous, soussigné, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Président du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne,

VU le code de l'Action Sociale et des familles, et notamment ses articles L123-8, L. 131-3 et R.123-23 et suivants,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article R2131-1,

VU le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L311-9 et suivants,

VU le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 1 et 10,

VU l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 7,

VU la délibération du Conseil municipal n° 01-280326 en date du 28 mars 2026 portant élection du Maire de la Commune,

VU la délibération du Conseil municipal n° 11_160426 du 16 avril 2026 portant fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale d'Aubagne (CCAS) et élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS d'Aubagne,

VU la délibération du Conseil d'administration n° 01_220526 du 22 mai 2026 portant élection du Vice-Président / de la Vice-Présidente,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions contenues dans l'article R123-23 du Code de l'action sociale et des familles, le Président du Conseil d'administration peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature à la Vice-présidente du CCAS,

CONSIDERANT la volonté du Président de déléguer, dans certaines matières, sa signature à la Vice-présidente du Conseil d'administration du CCAS afin d'améliorer et d'assurer un fonctionnement optimal des services du CCAS,

ARRETE

Article 1 : Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, vice-présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer les actes relatifs :

- A l'acceptation, à titre conservatoire, des dons et legs et formation, avant l'autorisation, des demandes en délivrance,
- A la certification du caractère exécutoire des actes administratifs après accomplissement des formalités légales (transmission en préfecture et notification, affichage ou publication sur internet)
- A la représentation du Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne en justice et dans les actes de la vie civile,
- A l'engagement juridique des dépenses et des recettes et l'ordonnancement des dépenses et des recettes du CCAS d'Aubagne, tant du budget principal de l'établissement que des budgets annexes,
- Aux ordres de missions et au remboursement des frais de déplacement,
- A la préparation et l'exécution des délibérations du Conseil d'administration,
- A la convocation du Conseil d'administration,
- Au recrutement, à la nomination, à la gestion et à la cessation des fonctions de l'ensemble du personnel du CCAS d'Aubagne, à l'exception de sa Directrice,
- A tous les actes relatifs à l'engagement de procédures disciplinaires à l'encontre du personnel du CCAS d'Aubagne, à l'exception de sa Directrice,

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront fin à la date où l'intéressée cessera d'exercer son mandat de vice-présidente,

Article 3 : Dans les deux mois de sa notification à l'intéressée, le présent arrêté de délégation de signature peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Marseille sis 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille ou via le site telerecours.fr,

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié sur le site internet et ampliation transmise à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et à Madame la Chef du Service de Gestion Comptable d'Aubagne.

Fait à Aubagne, le 23.05.2026.

Je, soussignée *Hélène DI VITA-DANCHESI*

Certifie avoir reçu notification du présent

Arrêté en date du 02/06/2026

Signature

Jean-Pierre SQUILLARI



Président du C.C.A.S